

L'école doctorale ED251

Contexte et structure

Croisement des disciplines traditionnelles, pour la compréhension des changements globaux d'origine naturelle ou anthropique, de leurs impacts sur la santé ainsi que pour la gestion durable des ressources et déchets de l'activité humaine



La formation doctorale au sein d'AMU

Direction de la Formation Doctorale

Responsable : B. Caillé

Collège Doctoral

Président : M. Talby - Directeur administratif : Bertrand Caillé

Sciences de la Vie et de la Santé

ED 062 Christophe PORCHER

Sciences Juridiques et Politiques

ED 067 Cyril BLOCH

Mathématiques et Informatique

ED 184 Nadia CREIGNOU

Sciences Chimiques de Marseille

ED 250 Véronique BUAT

Sciences de l'Environnement

ED 251 J.-Christophe POGGIALE

Physique et Sciences de la Matière

ED 352 Conrad BECKER

Sciences pour l'Ingénieur : Mécanique,
Physique, Micro et Nanoélectronique

ED 353 Eric SERRE

Langues, Lettres et Arts

ED 354 Sylvie REQUEMORA

Espaces, Cultures, Sociétés

ED 355 Sabine LUCIANI

Cognition, Langage, Education

ED 356 Cheryl MESTRE

Sciences Economiques et de Gestion

ED 372 Eva MORENO-GALBI

Sciences du Mouvement Humain

ED 463 Gilles MONTAGNE

Domaines de recherche et mentions

- Anthropologie Biologique : ADES
- Ecologie : IMBE, MIO, LPED, RECOVER, IRSN, CEA
- Chimie de l'Environnement : LCE
- Génie des Procédés : CEREGE
- Géosciences : CEREGE, CIRAD, INRAE, IRSN
- Océanographie : MIO
- Santé & Environnement : IMBE

Rôle de l'ED

- Offrir un cadre favorable et harmonisé pour les recherches doctorales
- Promouvoir une culture pluridisciplinaire
- Favoriser et proposer des formations permettant de parfaire le portefeuille de compétences du doctorant en vue de son insertion professionnelle
- Veiller à la qualité des thèses via des recommandations ou obligations inscrites dans **la charte des thèses** et le **règlement intérieur de l'ED**
- Organiser les échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants
- Offrir des financements de thèses

Règles de l'ED

3 niveaux de réglementation

1. National : Arrêté sur la formation doctorale
– 1^{er} septembre 2016 **modifié par l'arrêté du 26 août 2022**
2. AMU : Direction de la Formation Doctorale,
Collège doctoral (Charte)
3. ED 251 : Le règlement de l'ED validé par le
conseil de l'ED et le Conseil de la Recherche
d'AMU

Composition de l'ED

Direction de l'ED

- Directeur ED : Jean-Christophe POGGIALE
 - Jean-christophe.poggiale@univ-amu.fr
- Directrice-adjointe ED : Laurence VIDAL
 - vidal@cerege.fr
- **Assistante ED : Isabelle Hammad**
 - hammad@cerege.fr
 - Isabelle.hammad@univ-amu.fr
 - 04 13 94 92 14
- **Assistante ED Luminy : Dominique Estival**
 - Dominique.estival@univ-amu.fr
 - 04 86 09 05 86

Composition de l'ED

Conseil de l'ED

- Attribution/classement des bourses de thèse :
 - Contrats doctoraux AMU, inter-ED, Région etc...
 - Prix de thèse
 - Contrats AMIDEX (instituts...)
- Discussion de tous les aspects liés à la vie de l'ED : dérogations, budget, organisation du congrès de l'ED, règlement, la formation, ...
- *Personnes particulièrement au courant des questions relatives au doctorat et à même de transmettre des informations*
- *Référents doctorants si vous avez des questions/points à faire remonter*

DOCTORANTS

MEUCCI	Marine	ADES
BIRYOL	Charlotte	IMBE
SADAKA	Carine	CEREGE
LEGER-PIGOUT	Matéo	M.I.O

MEMBRES

POGGIALE	Jean-Christophe	Directeur ED251
BAGHDIKIAN	Béatrice	Rep. Environnement et Santé
ROCHE	Nicolas	Rep. PR2I
MICHOTEY	Valérie	Directeur M.I.O
VIDAL	Laurence	Directrice adjointe ED251
COSTEDOAT	Caroline	Rep. Direction ADES
FERNANDEZ	Catherine	Directrice IMBE
HAMMAD	Isabelle	Assistante ED251
BELLIER	Olivier	Directeur CEREGE
WORTHAM	Henri	Directeur LCE
ORSIERE	Thierry	Rep. BIATSS
SIAME	Lionel	Membre CEREGE
BOUSQUET-MELOU	Anne	Membre IMBE
TAMBURINI	Christian	Membre M.I.O
GANTAUME	Anne	Membre RECOVER
RADAKOVITCH	Olivier	Rep. IRSN
FADY	Bruno	Rep. INRAE/URFM
LAFFONT-SCHWOB	Isabelle	Rep. LPED

Quelques chiffres...

L'ED en quelques chiffres

- ✓ Entre 150 et 170 inscrits
- ✓ Environ 50 en 1^{ère} année
- ✓ Durée moyenne : > 40 mois (**point de vigilance HCERES**)
- ✓ Environ 200 HDR

Nombre de doctorants inscrits par année universitaire



Répartition des doctorants 2020 - 2021 en fonction des spécialités de l'ED

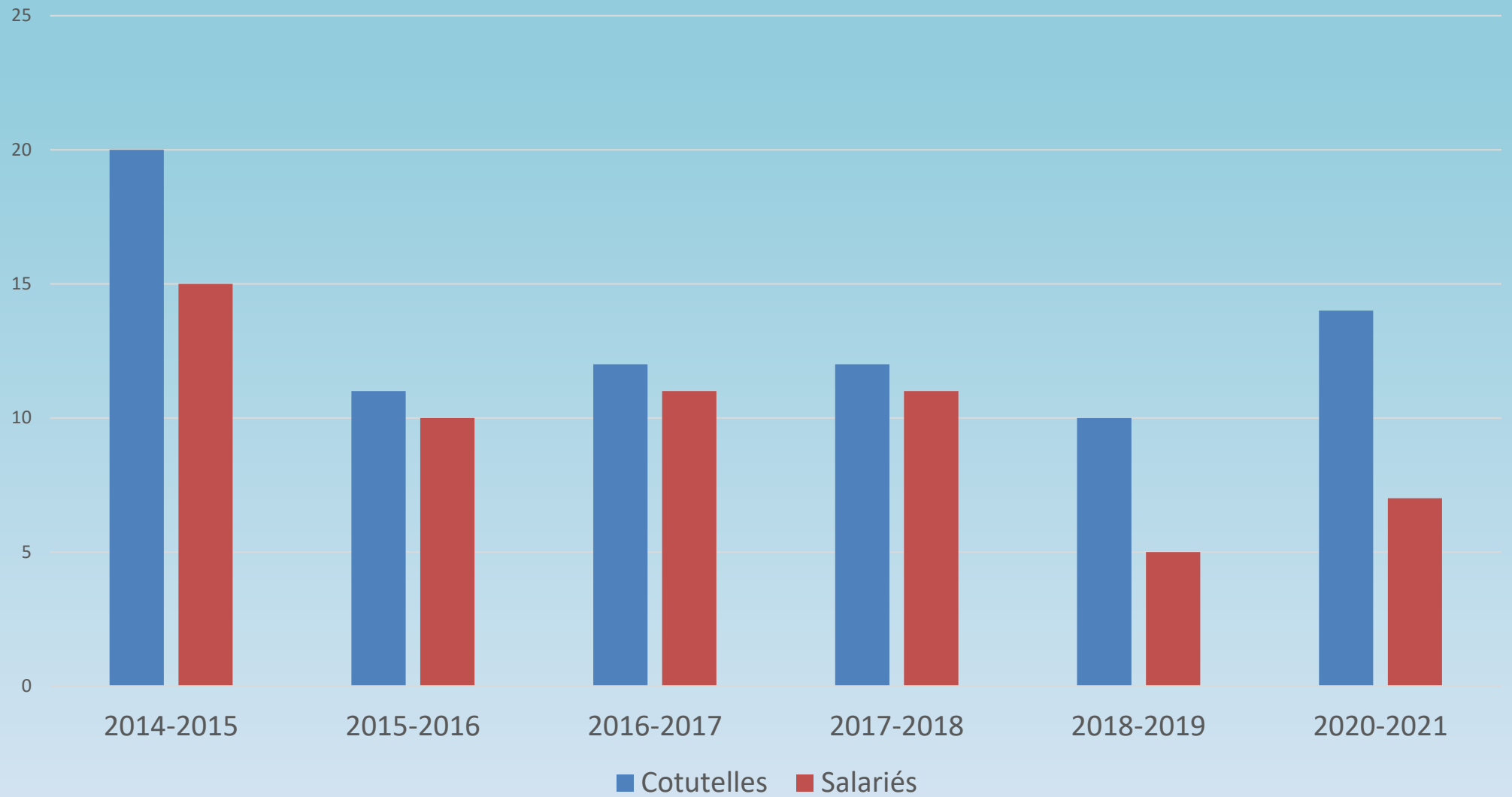


- Anthropologie biologique
- Chimie
- Ecologie
- Environnement et santé
- Génie des procédés
- Géosciences
- Océanographie

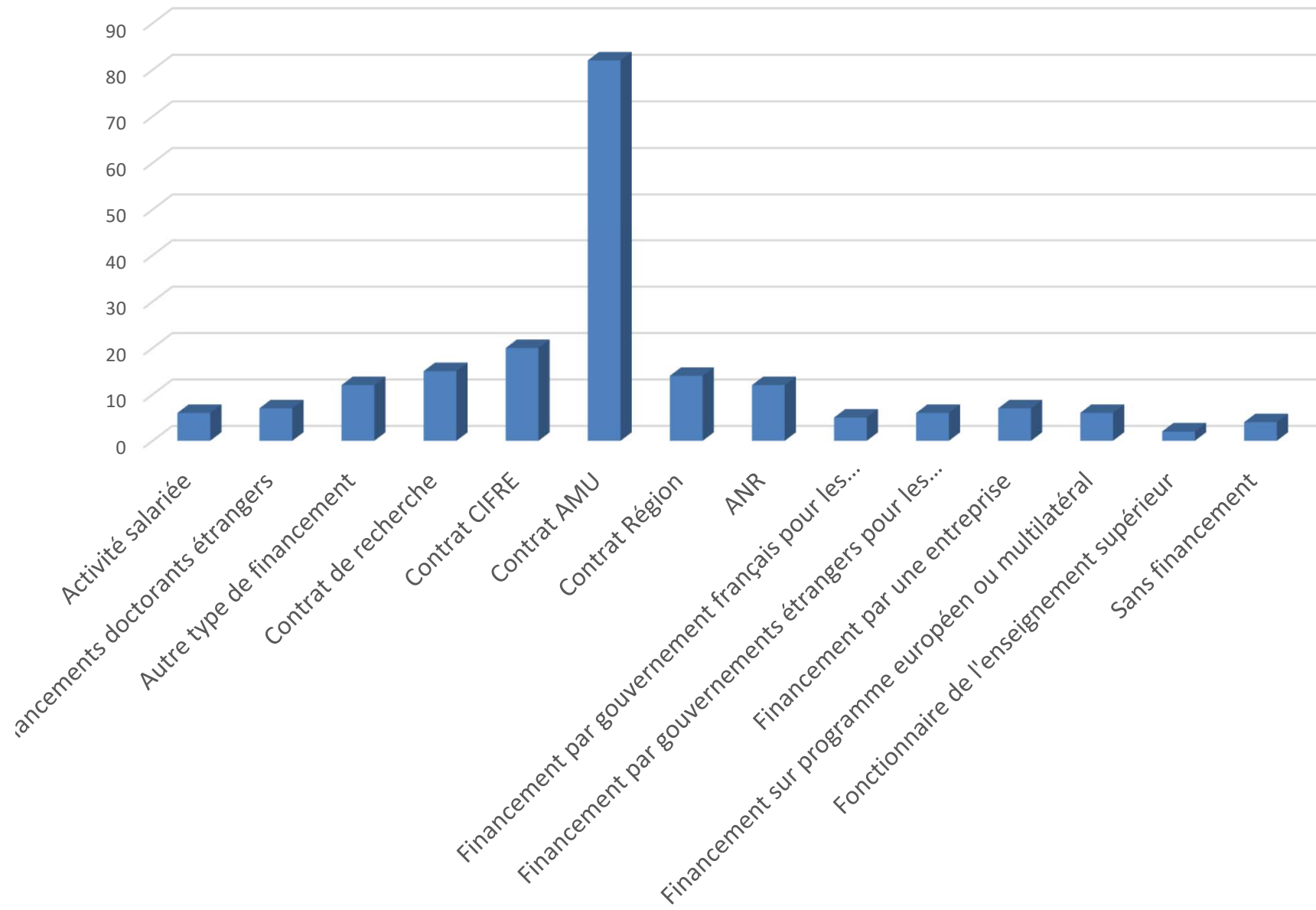
Divers sites :

- Luminy
- Arbois
- St-Charles
- St-Jérôme
- Aix
- Avignon
- St-Paul-lez-Durance...

Nombres de cotutelles et de salariés à l'ED



Sources de financement – 2020-2021



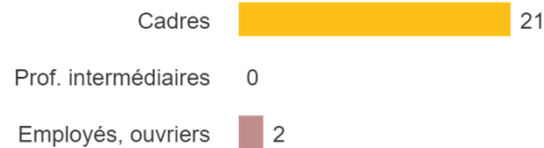
Principaux indicateurs de l'emploi

23 des répondants sont en emploi 1 an après l'obtention de leur doctorat, dont **1** dans un dispositif de chômage partiel/activité partielle en lien avec la crise sanitaire (Covid).

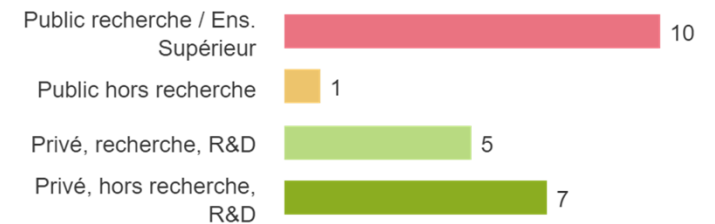
Type de contrat

	N
Prof. Libérale, indépendant, etc.	1
Fonctionnaire	2
CDI	10
Post-Doc	6
CDD hors ATER	3
Intérimaire	1

Niveau dans l'emploi

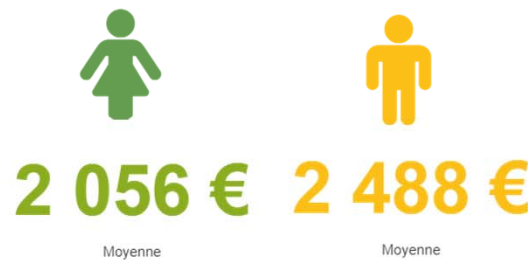


Type d'emploi occupé

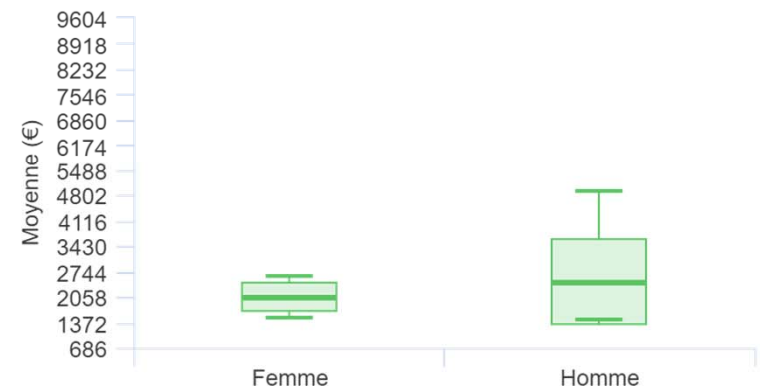


Localisation de l'emploi

	N
Région Sud	10
Région parisienne	1
Ailleurs en France	5
Etranger	6



Salaire* moyen net MENSUEL en euros



Principaux indicateurs de l'emploi

32 des répondants sont en emploi 3 ans après l'obtention de leur doctorat,

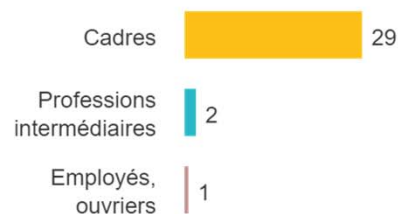
dont **0** dans un dispositif de chômage partiel/activité partielle en lien avec la crise sanitaire (Covid).

Type de contrat

Emplois stables : CDI, fonctionnaires, professions libérales

	N
Emploi à durée déterminée	9
Emploi stable	23
Service civique	0
TOTAL	32

Niveau de l'emploi



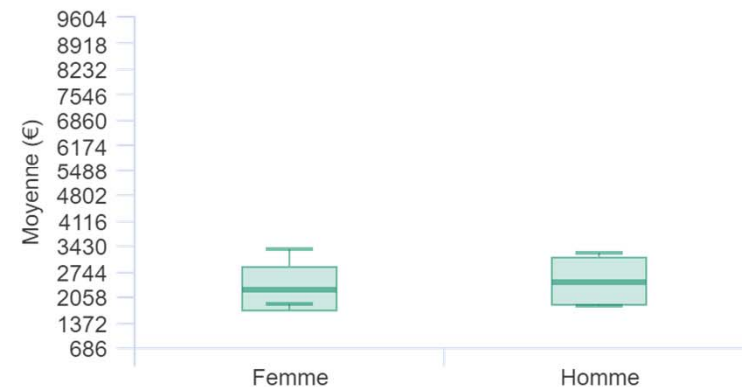
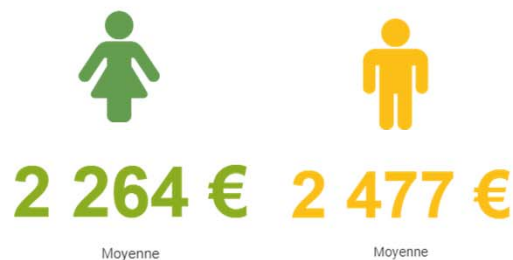
Type d'emploi occupé



Localisation de l'emploi

	N
Région Sud	9
Région parisienne	4
Ailleurs en France	13
Etranger	6
TOTAL	32

Salaire* moyen net MENSUEL en euros



Les résultats sont affichés en effectif. Les différences d'effectifs sont dues aux non réponses.

*avant prélèvement d'impôt à la source, hors primes et 13ème mois, temps plein et pour les emplois relevant du droit

Principaux indicateurs de l'emploi

31

des répondants sont en emploi 5 ans après l'obtention de leur doctorat,

dont,

0

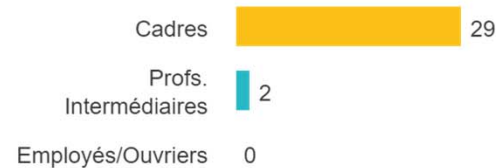
dans un dispositif de chômage partiel/activité partielle en lien avec la crise sanitaire (Covid).

Type de contrat

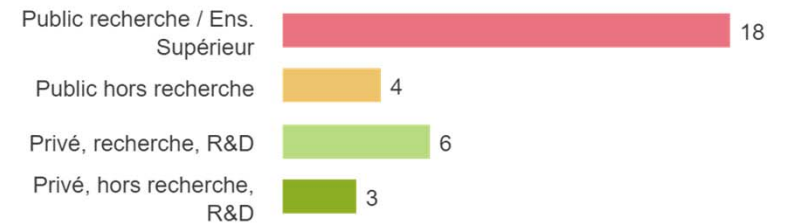
Emplois stables : CDI, fonctionnaires, professions libérales

	N
Emploi à durée déterminée	12
Emploi stable	19
TOTAL	31

Niveau de l'emploi



Type d'emploi occupé



Localisation de l'emploi

	N
Région Sud	6
Région parisienne	2
Ailleurs en France	14
Etranger	7
TOTAL	29

Salaire* moyen net MENSUEL en euros



Procédures et dispositifs

Inscription

1^{ère} année :

(Memo Inscription sur le site de l'ED)

- Demande d'autorisation d'inscription validée en ligne sur ADUM par tous les directeurs
- Charte des thèses signée en ligne
- La CIF signée – à remplir avec le directeur de thèse (20h de formation à l'éthique et l'intégrité scientifique **obligatoire**)
- Votre attestation de diplôme, votre CV et la preuve du financement (hors bourses ED)
- Validation du dossier sur pièces
- Maximum 2 co-directeurs
- Financement pour 3 ans
- Possibilité de proposer un parrain

• 2^{ème} ou 3^{ème} année :

2^{ème} ou 3^{ème} année :

- Demande d'autorisation d'inscription validée en ligne sur ADUM par tous les directeurs
- La CIF (pour le suivi des formations effectuées et prévues pour l'année en cours) – *mise à jour de la CIF y compris Port folio*
- Rapport comité de suivi de individuel de thèse : à prévoir **entre juillet et fin octobre**

4^{ème} année et 5^{ème} année :

- Demande d'autorisation d'inscription validée en ligne sur ADUM par tous les directeurs
- La CIF –mise à jour de la CIF y compris *Port folio*
- Le rapport d'activité (espace personnel ADUM) expliquant les raisons de cette demande dérogatoire, financement prévu, l'état d'avancement des travaux de thèse, donnant la date prévue de soutenance, et signée par doctorant + directeur(s) de thèse (= Rapport comité de suivi de thèse *(obligatoirement avec l'inscription)*)
- CV à jour + liste des publications
- **Décision du conseil de l'ED pour 4^{ème} année**
- Passe par ED et Conseil et **décision du VP Recherche pour la 5^{ème} année**
- **Arrêté : maxi 6 ans – pas d'année blanche**

Inscription

Divers

- **Exonération pour les inscriptions tardives** (par ex bourses CIFRE) et si soutenance avant le 30 septembre de la 4^{ème} année. Inscription en 4^{ème} année mais sans payer. Si soutenance après septembre, réinscription en 5^{ème} année pour payer l'inscription rétroactivement.
- Pas de suspension d'inscription (pas d'année blanche)
- Salarié ou pas : même procédure concernant les pré-inscriptions (dérogations...)
- Charte du doctorat en anglais mise sur ADUM

Comité de suivi individuel de thèse (CSI)

- **Pourquoi ?**

- S'assurer du bon déroulement de la thèse (qualité du travail, timing, encadrement, accord entre les parties)
- Valider les réorientations prises et tenir compte de regards extérieurs
- Support pour la gestion des conflits

Comité de suivi individuel de thèse

- **Arrêté** : réunion du CSI + rapport **pour toute réinscription** - réunion du CSI + rapport pour l'inscription en 2^{ème} année (anticiper pour éviter des problèmes de réinscription...)
- **Arrêté** : suivi non « scientifique » et sans les directeurs de thèse
- **ED** : maintien de l'aspect « scientifique » et entretien obligatoire 1) avec le doctorant et sans les Directeurs de thèse et 2) avec le(s) directeur(s) sans le doctorant
- *Support pour le rapport fourni par AMU (disponible sur le site de l'ED)*
- Composition a minima : un représentant ED (hors équipe du doctorant), un externe (à AMU et à l'ED); les encadrants sont invités mais ne sont pas membres du CSI
- Rapport signé par les membres du CSI, puis les encadrants et le doctorant signent le rapport (attestant qu'il a été lu) rédigé par le CSI sans le modifier, mais peuvent ajouter un commentaire.

CIF versus CIF : contrat vs convention

- Avant C = contrat
- Maintenant C = convention
- Contrat (les 100h) est inclus dans la convention
- 20h « Ethique et intégrité scientifique » obligatoire
- Les 40h CIPE des CME inclus dans les 100h
- Document à mettre à jour aussi souvent que nécessaire et à remplir sur ADUM
- **Port-folio** sous la responsabilité du doctorant

Convention Individuelle de Formation (CIF)

- 100 h mini – 50% pro et 50% disciplinaire sur 3 ans
- Choix :
 - ADUM / Collège doctoral / formations professionnalisantes
 - ADUM / ED / Formations disciplinaires
 - Formations unités de recherche / Formations disciplinaires
 - Autres formations masters / écoles d'été / formations CNRS etc...hors congrès après validation par l'ED
 - Formations INSTITUTS
 - Maxi h validées par formation (45) – Mini = 8h
- **Cofinancement individuel** des formations (≤ 250 ou 500€ à l'étranger) – demande préalable à l'ED

Soutenance

(Memo Soutenance sur le site de l'ED)

- Pré-requis :
 - Une publication en 1^{er} auteur
 - Convention individuelle de formation complète
 - Communication à un congrès international
 - Communication au congrès des doctorants
 - Validation de la formation Ethique et Integ. Scient.
- Demande faite et remplie *par le doctorant sur ADUM*
- Déposée 8 semaines avant la soutenance sur ADUM en même temps que le manuscrit ; dématérialisation depuis janvier 2023

Après la soutenance

- Informer l'ED de vos changements de situation professionnelle via l'ADUM ou répondre aux sollicitations de l'ED (et du ministère) pendant au moins 3 ans (*cf charte des thèses*)
- Possibilité de rejoindre des réseaux ou associations de docteurs

Césure

- A titre exceptionnel et justifiée
- Sans lien avec le travail de thèse (*pas de prolongation déguisée de la thèse*)
- 6 mois ou 1 an en une seule fois
- Tout le monde doit être d'accord, y compris (et surtout) le financeur !
- Rétroactif (pour tous les doctorants)
- Validation préalable par le conseil de l'ED

Label européen

- **Label « doctorat européen »** - soutien financier par l'ED après évaluation du dossier
- complément au diplôme de doctorat

Label européen

- ✓ un séjour d'au moins un trimestre dans un état européen, autre que celui où a lieu la soutenance
- ✓ Autorisation de soutenance de thèse si rapports rédigés par au moins 2 professeurs ou assimilés d'établissements d'Enseignement Supérieur de deux états européens, autres que celui du pays où la soutenance a lieu
- ✓ Un membre au moins du jury de soutenance de thèse doit appartenir à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un état européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu
- ✓ Une partie de la soutenance de thèse doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationales du pays où a lieu la soutenance

Congrès des doctorants

- mai 2024 – Site Arbois
- Obligation de participer au moins une fois
- Participation annuelle fortement encouragée
- Lieu d'échange
- Lieu d'ouverture : Conférences plénières
- Prix décernés aux meilleurs oraux et posters

Informations générales où les trouver ?



ADUM : documents pour inscription et soutenance

Collège doctoral : <https://college-doctoral.univ-amu.fr/>



<https://ecole-doctorale-251.univ-amu.fr/>

- Memos pour les différentes procédures
- Publication des sujets de thèse
- Support pour comité de suivi de thèse
- Infos diverses
- Liens vers les documents pour les doctorants étrangers :
<https://dri.univ-amu.fr/en/guichet-daccueil-etudiants-internationaux-wel...>
guide bilingue : https://dri.univ-amu.fr/sites/dri.univ-amu.fr/files/public/a_guide_2017_...
<https://euraxess.univ-amu.fr/>
Règlement intérieur
- CR des réunions du conseil de l'ED



- Site de l'ANDès
Le doctorat à la loupe
http://www.andes.asso.fr/F_doctorat_loupe.php
- Culture scientifique à l'université
(<https://www.univ-amu.fr/fr/public/culture-scientifique>)